



לומדים

פְּרָשַׁת בְּמִדְבָּר

Thèmes de la *paracha* Bamidbar

- Décompte des enfants d'Israël
- **La tribu de Lévi**
- L'organisation des campements et des déplacements
- Le rôle des *Léviim* et des *Cohanim*
- Décompte de la tribu de Lévi
- Rachat des premiers-nés

הַלְוִיִּים

Les *Léviim*

La tribu de Lévi est celle qui a été choisie par D.ieu pour servir le peuple et travailler dans le *Beit Hamikdash*. C'est de cette tribu que viennent les *Cohanim* et les *Léviim*.

Nous allons à présent étudier la spécificité et le rôle des *Léviim*.

מְקוֹרָם וְשֵׁמָם - Leur origine et leur nom

L'ancêtre de la tribu des *Léviim* est Lévi, fils de Yaacov.

La Torah décrit le moment où Léa donne naissance à Lévi :

1. Béréchit, 29

(34) Elle fut à nouveau enceinte et enfanta un fils. Elle dit : « Cette fois, mon époux m'accompagnera – יְלִוָה – , car je lui ai donné trois fils ». C'est pourquoi elle l'appela Lévi – לְוִי.

Dans le *Midrach*, on nous donne une autre explication au nom de Lévi :

2. *Midrach Rabba sur Béréchit, paracha 71, verset 4*

Rabbi Youdan : Ce Lévi est destiné à accompagner les enfants vers leur Père céleste.

1. בראשית פרק כט

(לד) ותהר עוד ותלד בן ותאמר עתה הפעם ילוה אישי אלי כי ילדתי לו שלשה בנים על בן קרא שמו לוי.



1. Pourquoi peut-on dire que la tribu de Lévi porte bien son nom (d'après l'explication de Rabbi Youdan) ?



Le travail des *Léviim* - עבודת הלויים

Les principaux travaux des *Léviim* étaient : le transport du *Michkan*, la musique et la garde.

Le transport du *Michkan*

Dans le désert, les *Léviim* avaient pour rôle de transporter le *Michkan* d'un endroit à l'autre.

3. Bamidbar, 1

(50) (...) Ce sont eux qui porteront le *Michkan* et tous ses ustensiles, et eux qui serviront dans le *Michkan* ; ils camperont autour du *Michkan*.

(51) Lorsque le *Michkan* sera en déplacement, ils le démonteront^a, et lors des arrêts, ils l'assembleront ; tout étranger qui s'en approchera^b mourra.

3a. Commentaire de Rachi

a. Le démonteront : lors de chaque étape dans le désert, les *Léviim* démontaient le *Michkan* et le portaient jusqu'à l'endroit où la colonne de nuée s'arrêtait. Le peuple campait à cet endroit et le *Michkan* était de nouveau assemblé.

b. Tout étranger¹ qui s'en approchera : pour effectuer ce travail.

c. Mourra : d'une mort infligée par D.ieu.

1. Personne qui n'est pas de la tribu de Lévi.

3. במדבר פרק א

(נ) ... הַמָּה יִשְׂאוּ אֶת
הַמִּשְׁכָּן וְאֶת כָּל כְּלֵי וְהֵם
יִשְׁרְתוּהוּ וְסָבִיב לַמִּשְׁכָּן יַחֲנוּ:
(נא) וּבְנִסְעַת הַמִּשְׁכָּן יוֹרִידוּ
אֹתוֹ^א הַלְוִיִּם וּבְחַנְתּוֹ הַמִּשְׁכָּן
יִקְיִמוּ אֹתוֹ הַלְוִיִּם וְהָזַר
הַקָּרֵב^ב יוּמָת.^ג

Le transport du *Michkan* et de ses ustensiles était réparti entre trois grandes familles qui descendaient de Lévi.

4. Chemot, 6

(16) Voici les noms des fils de Lévi, selon leur ordre de naissance : Guerchon et Kehat et Merari (...).

4. שמות פרק ו

(טז) וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי לְוִי לְתֹלְדוֹתָם
גְּרִשׁוֹן וְקֵהַת וּמְרָרִי...

Les enfants de Guerchon portaient les tentures du *Michkan*, les enfants de Kehat portaient les ustensiles et les enfants de Merari portaient les planches qui composaient le *Michkan*.

1. Quelles étaient les missions des *Léviim* dans le *Michkan* et dans le *Beit Hamikdash* ?
2. Quelle branche de la tribu a reçu le rôle le plus prestigieux ?
3. Moché était un Lévi. À quelle branche appartenait-il ? Dessinez son arbre généalogique depuis Lévi (référez-vous à Chemot, 6,16 - 6,20).



La garde du *Mickhan* (et du *Beit Hamikdach*) – שְׁמִירַת הַמִּשְׁכָּן (וְהַמִּקְדָּשׁ)

Les *Léviim* devaient surveiller le *Michkan* et empêcher toute personne qui ne serait ni Cohen ni Lévi d'y entrer :

5. Bamidbar, 1

(52) Les enfants d'Israël camperont chacun dans son campement, près de son étendard, selon leurs légions. (53) Les *Léviim* camperont autour du *Michkan*, afin que la colère ne s'abatte pas^a sur la communauté des enfants d'Israël ; les *Léviim* surveilleront le *Michkan*.

5a. Commentaires

a. Que la colère ne s'abatte pas : si vous agissez selon mes commandements, la colère ne s'abattra pas ; si vous ne le faites pas, et que des étrangers pénètrent dans le *Michkan*, la colère s'abattra, comme ce fut le cas pour Kora'h¹ : « la colère s'abattit etc. » (Bamidbar, 17) (Rachi).

1. Qui avait sacrifié des encens dans le *Michkan* alors qu'il n'était pas Cohen.

5. במדבר פרק א

(נב) וַחֲנוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ
עַל מַחֲנֵהוּ וְאִישׁ עַל דְּגָלוֹ
לְעִבְאֹתָם: (נג) וְהַלְוִיִּם יַחֲנוּ
סָבִיב לַמִּשְׁכָּן הָעֵדוּת וְלֹא
יְהִי קֶצֶף^א עַל עֵדוּת בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וְשָׁמְרוּ הַלְוִיִּם אֶת
מִשְׁמַרְתּוֹ מִשְׁכָּן הָעֵדוּת.

La surveillance du *Michkan* et du *Beit Hamikdach* a un objectif supplémentaire :

6. Rambam, Sefer Hamitsvot, mitsva positive 22

Nous avons reçu le commandement de veiller sur le *Beit Hamikdach* et d'effectuer des rondes, toutes les nuits, pour lui donner de l'importance, l'honorer et le glorifier (...). Car (...) c'est un signe de l'importance du *Beit Hamikdach*, que d'être surveillé par des gardes : un palais entouré de gardes n'est pas comme un palais dépourvu de gardes (...).

1. À quoi les *Léviim* devaient-ils veiller ?
2. Pourquoi fallait-il surveiller le *Michkan*, d'après le Rambam ?
3. À votre avis, quel est le rôle des soldats qui veillent sur le palais d'un roi ? Est-ce semblable ou différent du rôle exercé par les *Léviim* ?



Le chant – שִׁירָה

Les *Léviim* étaient aussi chargés de la musique dans le *Beit Hamikdash*.

Cette mission musicale comportait deux parties :

- a. Chanter.
- b. Jouer de la musique.

Le chant incluait la récitation du *Chir chel yom* (hymnes spécifiques à chaque jour).

7. *Michna, Traité Tamid, chapitre 7*

(4) Voici ce que chantaient les *Léviim* au *Beit Hamikdash*^a : le dimanche, ils récitaient « À D.ieu appartiennent la terre et tout ce qu'elle contient, la création et ses résidents » (Psaumes, 24) (...). Le Chabbat, ils disaient : « Hymne – Cantique pour le jour du Chabbat » (Psaumes, 92), qui est un psaume dédié au futur, à l'époque qui sera un Chabbat de repos permanent, pour l'éternité.

7a. Commentaire du Kehati (Rabbi Pin'has Kehati)

a. Au *Beit Hamikdash* : au moment où on versait le vin sur le *Mizbéa'h* (l'autel), le matin et le soir.

Les *Léviim* chantaient pendant qu'on effectuait un *Korban Tsibour* (sacrifice communautaire), qui se faisait à heure fixe, tel que : le *korban tamid*¹, le *korban moussaf*². Les *Léviim* accompagnaient leur chant en jouant de divers instruments.

1. Un *Korban* permanent, offert tous les matins et tous les soirs
2. *Korban* offert à l'occasion du Chabbat, du *Roch 'Hodech*, et des fêtes

1. À quel moment les *Léviim* chantaient-ils ?
2. Qui récite le *Chir chel yom* de nos jours ? À quel moment ? Saurez-vous retrouver le *Chir chel Yom* d'aujourd'hui dans votre Sidour et en citer le premier verset ?
3. À votre avis, pourquoi était-il important que les *Léviim* chantent et jouent de la musique au moment des sacrifices ? Qu'est-ce que cela exprime ?



« Ils enseigneront Tes jugements à Yaacov » 'יורו מִשְׁפָּטֶיךָ לְיַעֲקֹב'

Lorsque Moché bénit le peuple avant de mourir, la tribu de Lévi reçoit une bénédiction particulière.

8. Devarim, 33

(10) Ils enseigneront Tes jugements à Yaacov^a et Ta Torah à Israël, ils présentent l'encens devant Ta face, et le sacrifice sur Ton *Mizbéa'h*.

8a. Commentaire

a. **Ils enseigneront Tes jugements à Yaacov** : étant donné qu'ils ne favorisent pas une tribu par rapport à une autre, ils sont dignes d'enseigner Tes lois (...). Autre explication : ils enseigneront Tes jugements : parce qu'ils sont disponibles, étant donné qu'ils ne possèdent pas de terre qui les préoccupe et les distrait de l'étude de la Torah ('Hizkouni – Rabbi 'Hizkiya Ben Manoa'h).

8. דברים פרק לג

(י) יורו מִשְׁפָּטֶיךָ לְיַעֲקֹב^a
וְתוֹרַתְךָ לְיִשְׂרָאֵל יְשִׁימוּ
קְטֹרֶת בְּאַפֶּךָ וְכִלְיֵי עַל
מִזְבְּחֶךָ.

1. Quel est le rôle des *Léviim* à l'extérieur du *Beit Hamikdash* ?
2. Pourquoi la tribu de Lévi ne possède-t-elle pas de terre ?

Pour aller plus loin :

3. Les *Léviim* n'ayant pas de terre, ils n'avaient pas de récolte. De quoi vivaient-ils donc ?



Lois relatives aux *Léviim* de nos jours

מְדִינֵי הַלְוִיִּים בְּיָמֵינוּ

• L'ordre des montées à la Torah – סֵדֶר הָעוֹלָיִם לַתּוֹרָה

Le Chabbat, les jours de Roch 'Hodech, les jours de fête ainsi que les lundis et les jeudis, une lecture publique de la Torah a lieu dans les synagogues.

Lors de ces lectures, des fidèles sont invités à monter devant le rouleau de la Torah et à prononcer une bénédiction après chaque passage.

9. *Michna, Traité Guittin, chapitre 5, michna 8*

Voici les règles qu'ils ont fixées afin de préserver la paix : le Cohen lit en premier^a, ensuite le Lévi, ensuite ceux du peuple, afin de préserver la paix^b.

9a. Commentaire de Rabbi Pin'has Kehati

a. **Le Cohen lit en premier** : dans la Torah, lors de la lecture publique.

b. **Afin de préserver la paix** : pour que les gens ne soient pas jaloux les uns des autres et n'en viennent pas à se disputer.

• Le lavage des mains du Cohen – נְטִילַת יָדַיִם לְכַהֵן

Avant de bénir le peuple et de réciter la *Birkat Cohanim*, les *Cohanim* doivent se laver les mains :

10. *Choulkhan Aroukh Orakh 'Hayim, Hilkhhot nessiat kapayim ou-nefilat apayim, chapitre 128, paragraphe 6*

Bien que les *Cohanim* se soient déjà lavé les mains pour la prière de *Cha'harit*, ils doivent le faire à nouveau (...) et le Lévi leur verse de l'eau sur les mains.

Le *Aroukh Hachoulkhan* explique :

11. *Aroukh Hachoulkhan Orakh Hayim, Hilkhhot tefila, chapitre 128, paragraphe 15*

Il est également possible de dire que c'est en souvenir de l'époque du *Beit Hamikdash*, durant laquelle les Lévi occupaient les fonctions de gardiens du *Beit Hamikdash* sous la direction des *Cohanim*, et donc de nos jours également, ils doivent servir les *Cohanim*.



1. Les *Léviim* ont gardé des privilèges et des devoirs jusqu'à aujourd'hui. Peux-tu les citer ?
2. Connais-tu des familles appartenant à la tribu de Lévi ? Quel est leur nom de famille ?

Pour aller plus loin :

3. Chaque tribu avait un drapeau affichant le symbole de sa tribu.

Recherche : quel symbole y avait-il sur le drapeau de la tribu de Lévi ? Explique pourquoi.



www.lamorim.org | info@lamorim.org

Dvorah Serrao, directrice de Lamorim

Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim

Esther Wilhelm, référente pédagogique Lamorim

© Tous droits réservés - Reproduction interdite



אתר אינטרנט: www.elami-elatzmi.co.il

דוא"ל: elami@elami-elatzmi.co.il | טל: 04-9978164

חברי המערכת: הרב מאיר אסולין, שלומית שרפי | 80-5-35

עיצוב: סטודיו 'גרפיקטו' 054-4965150 | אזור: עטרה רבקה צינמן 052-7737303